

## CONCEVOIR UN PERMIS D'AMENAGER

**Dates : 4/5 avril 2017 / 16 mai 2017**

**Lieu : CREPA Normandie – 8 rue de l'Épicerie - 76000 Rouen**

**Effectif : 15 personnes maximum**

**Tarif : 900 € Net de Taxes**

**Prise en charge totale de la formation pour les architectes libéraux (pas de fonds à avancer)**

**Prise en charge de 200 €/jour + forfait salaire + frais de déplacement pour les salariés**

**A fournir à l'inscription : libéraux (bulletin d'inscription + attestation URSSAF) - salariés (bulletin d'inscription + règlement)**

### CONTEXTE

Dans le cadre de la LOI CAP, des propositions faites par le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) ont été introduites en deuxième lecture à l'Assemblée nationale : qui prévoit notamment que « la demande de permis d'aménager concernant un lotissement ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux a fait appel aux compétences nécessaires pour établir un projet architectural paysager et environnemental, dont celle d'un architecte ».

Cette nouvelle disposition légale ouvre un nouveau domaine au champ d'intervention de l'architecte, et permettra de redonner une qualité architecturale et paysagère aux zones de lotissement. Ainsi, s'ouvrirait pour l'architecte de nouveaux marchés. La commission mixte paritaire a acté le recours obligatoire de l'architecte sur le permis d'aménager le 15 juin 2016.

Le CNOA souhaitant promouvoir cette mission, soutient ce dispositif de formation afin de permettre aux architectes de se saisir de cette mission du permis d'aménager.

### OBJECTIFS

Vous serez en capacité de vous saisir d'un nouveau marché en répondant à la mission de permis d'aménager.

Cette formation vise à donner aux architectes une bonne connaissance des obligations liées à cette autorisation d'urbanisme dont les frontières n'ont cessé d'évoluer et de se complexifier au fil des réformes, notamment par le dernier projet de loi « Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ».

Elle met également en avant le travail collaboratif et pluridisciplinaire nécessaire à l'élaboration d'un projet d'aménagement qualitatif

## MODULE DE FORMATION 3 jours soit 21h de formation

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Identifier le contexte réglementaire du permis d'aménager et la responsabilité de l'architecte
- Repérer les principes fondamentaux qui régissent un PAPE
- Identifier les étapes de montage d'une opération de permis d'aménager, les différents niveaux de missions et repérer les acteurs
- Etablir un permis d'aménager porteur d'un projet urbain et soucieux des risques environnementaux et projeter sa mise en œuvre
- Analyser et évaluer la faisabilité et l'équilibre d'une opération d'aménagement.

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Intervenants :

Architecte paysagiste, urbaniste

Intervenant du SNAL (Syndicat National des Aménageurs, Lotisseurs)

Retour expérientiel d'un opérateur public et d'un opérateur privé

Formation en blended learning, comprenant :

- 2 jours en présentiels
- Un module e-learning de 25 min sur le processus de projet pour concevoir un permis d'aménager, clôturé par un Quiz
- 1 jour en présentiel

## PROGRAMME

### Jour 1

#### Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire

Les questions urbaines Rôle, missions et responsabilité de l'architecte par rapport à la loi CAP

#### Définition des différentes étapes du projet

Les étapes et les différents niveaux de missions : de la programmation à la réalisation et au suivi des permis de construire.

#### Méthodologie de conception et ses thématiques

L'existant, les réseaux, l'aménagement des espaces publics de qualité, la mixité des formes urbaines, l'organisation de l'espace durable, les étapes itératives.

La phase des esquisses, la base documentaire, la visite de terrain, les acteurs à rencontrer.

Implications sur le projet, liens et traitement. / Faisabilité économique, équilibres et incidences sur le programme. / Montage du dossier

### Jour 2

#### Montage opérationnel et approche financière

Evaluation de la faisabilité et du montage opérationnel (opérateur privé et public), implication sur le programme, finalisation et contenu du dossier, les missions et leur évaluation.

(Présentation et analyse d'un bilan d'aménagement Ratio des différents coûts)

Les attentes des opérateurs

### Jour 3

#### Le contenu du dossier permis d'aménager / Evaluations et démarchage – Etude de cas

Evaluer la conception, l'opération

Stratégie de démarchage

#### Le Suivi architectural

Encadrement du projet urbain / Suivi des permis

#### Présentations d'opérations d'aménagement

#### Démarchage

Retour sur expérience